

Initiatives ministérielles

Le projet de loi autorise également le gouvernement à envoyer nos vétérinaires dans d'autres pays où ils peuvent aider à contrôler les maladies susceptibles de se propager au Canada. Il lui donne les pouvoirs juridiques nécessaires à cette fin. On a dit que, il y a quelques années, il aurait été avantageux pour le Canada de pouvoir aider une des îles des Antilles à contrôler la peste porcine africaine. Le projet de loi confère ce pouvoir, même si les fonds proviennent de l'ACDI ou d'un autre organisme de développement international. Ce genre d'aide internationale non seulement profite au pays hôte, mais protège aussi la santé de nos animaux.

Comme dans le projet de loi C-67, on prévoit le recouvrement des coûts. De toute évidence, le ministre des Finances a contribué dans une grande mesure à la rédaction du projet de loi pour s'assurer que le gouvernement récupère son dû. Nous croyons que cela va à l'encontre du but recherché. Toutefois, lorsqu'il s'agit de la santé en général et du contrôle de la maladie dans le pays où l'on offre des services spéciaux aux exportateurs, nous n'avons rien contre ces mesures de récupération des coûts.

Le projet de loi prévoit également la participation d'inspecteurs à temps partiel pour aider les employés à temps plein du ministère de l'Agriculture à s'acquitter des fonctions qui leur sont confiées. Je considère cela comme un progrès.

Les vétérinaires occasionnels traitent depuis des années des maladies graves comme la brucellose et la tuberculose. Dans l'ensemble, on est venu à bout de ces maladies au Canada. Il n'y a donc pas lieu de lutter contre ces maladies-là. Il y a cependant du bon à mettre sur un pied d'égalité les inspecteurs vétérinaires qui travaillent à temps plein pour le gouvernement du Canada et les vétérinaires d'exercice privé. C'est ce que fait le projet de loi.

Le projet de loi prévoit la création d'un système de collecte de données pour les études nationales sur l'immunologie, ce qui jouit d'un grand appui dans tous les secteurs de l'industrie des productions animales. Nous aussi appuyons cette initiative.

Il prévoit, en outre, la réglementation et le contrôle des laboratoires de diagnostic et des installations de recherches.

Nous, les députés de l'opposition officielle, considérons que, à tout prendre, cette mesure législative marque

un net progrès. Nous y avons apporté deux ou trois modifications au comité afin de nous assurer que les animaux soient examinés, si nécessaire, par un vétérinaire plutôt que par un profane.

Nous avons modifié également le titre français abrégé de façon à parler de la santé des animaux plutôt de la prévention des maladies chez les animaux. C'est ce qu'avait proposé l'Association canadienne des vétérinaires afin d'harmoniser le plus possible le titre du projet de loi à celui de la loi québécoise équivalente. C'était une excellente idée.

Voilà ce que prévoient nombre de dispositions du projet de loi. Nous estimons avoir bien examiné le projet de loi au comité. Celui-ci devrait nous aider à faire passer tout le secteur canadien de l'élevage dans le XXI^e siècle et à lui faire adopter les nouvelles techniques de surveillance et de mise en valeur propres à ce secteur. Nous appuyons le projet de loi et souhaitons qu'il finisse par être promulgué.

• (1630)

M. Vic Althouse (Mackenzie): Monsieur le Président, il s'agit de lois complémentaires.

Celle-ci concerne la lutte contre la transmission de maladies infectieuses et la protection des animaux. Je n'ai que quelques observations à faire.

C'est un projet de loi important pour la population en général. Il porte non seulement sur les maladies, mais aussi sur les services vétérinaires et la Division de la santé des animaux d'Agriculture Canada. Certaines maladies causent des pertes aux agriculteurs et contaminent la chaîne alimentaire; il s'agit de la fièvre aphteuse, de la fièvre catarrhale maligne du mouton, de la maladie de Newcastle et de la peste porcine, pour n'en nommer que quelques-unes. S'il fallait les nommer toutes, la liste serait fort longue.

Il faut absolument combattre ces maladies afin que les consommateurs puissent continuer de payer des prix raisonnables aux comptoirs de viandes. Je sais que certains consommateurs ne sont pas d'accord avec moi là-dessus, mais nous mangeons des aliments bon marché. Comparativement au reste du monde, les Canadiens ne paient vraiment pas cher les aliments qu'ils achètent dans les magasins de vente au détail.

Par ailleurs, il y a les maladies qui touchent à la fois les être humains et les animaux. Ce sont celles auxquelles la Direction de l'hygiène vétérinaire d'Agriculture Canada